

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1527

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	100 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	100 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'hydrogène bas-carbone représente un marché à fort potentiel sur lequel la France commence à se positionner.

L'hydrogène est un vecteur d'énergie qui requiert une chaîne de valeur complexe. Généralement, il est produit à partir d'eau ou d'hydrocarbures, soit par procédés thermochimiques avec captage du CO<sub>2</sub> émis lors de la fabrication, soit par électrolyse de l'eau. Après avoir été stocké et éventuellement transporté, il est utilisé comme énergie avec une pile à combustible ou par combustion directe.

Le développement de la filière hydrogène en France est un voie d'avenir pour décarboner un certain nombre de secteurs, à commencer par ceux des transports et de l'industrie.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'augmenter le budget alloué au développement de cette filière.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 100 million d'euros pour l'action n°18 du programme n°345 et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action 07 du programme n°217.